

LYCÉE SILVIA MONFORT



Taxe d'apprentissage 2022 « Part libératoire »



6, rue de l'Orme de Sours
28600 Luisant

☎ 02 37 88 21 21

lycee-silvia-monfort.fr



Taxe d'apprentissage 2022

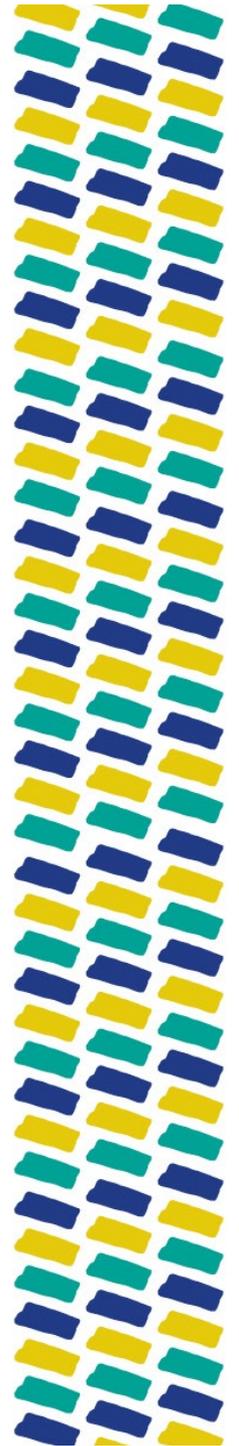
La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaure une réforme importante de l'apprentissage et de ses modalités de financement.

Ainsi, la loi a porté une nouvelle architecture de la taxe d'apprentissage, répartie en deux fractions :

- ✓ La première, de 87% dédiée au financement de l'apprentissage
- ✓ La seconde, le solde de 13% (appelée « Part Libératoire »), dédiée au développement des formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage et à l'insertion professionnelle

Si le taux de la taxe d'apprentissage reste inchangé à 0,68% de la masse salariale de l'année n-1, la répartition s'effectue donc, depuis janvier 2020, de la manière suivante :

- ✓ 87% versé aux OPCO pour assurer le financement des contrats d'apprentissage
- ✓ 13%, dite « part libératoire », est versée librement et directement aux établissements habilités, suivant la liste de la préfecture de région et publiées fin décembre de chaque année.

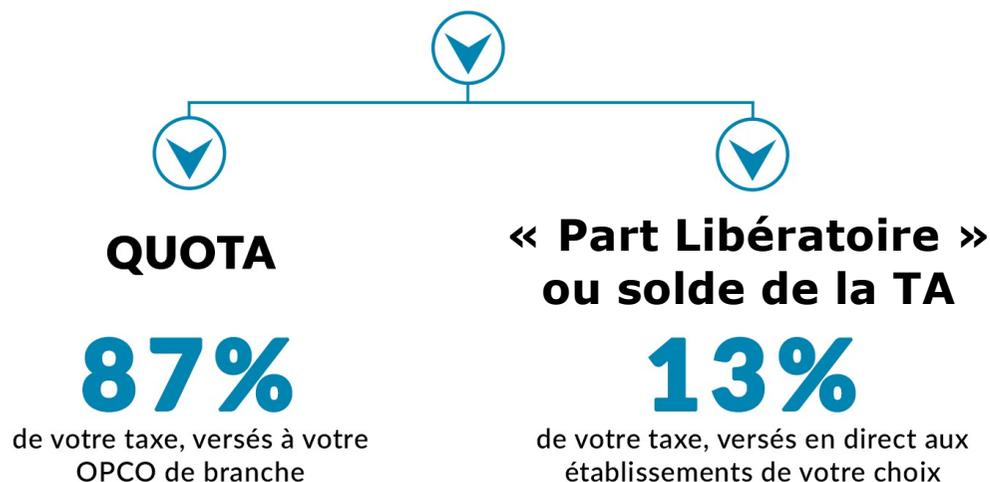


Taxe d'apprentissage 2022

Versement entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2022

0,68%

De votre masse salariale brute 2020
(hors Alsace-Moselle)



Bénéficiaires exclusifs :
les CFA

Versement à un établissement habilité,
au regard des listes préfectorales
(dont l'EPLÉ lycée Silvia Monfort)
avant le 31 mai 2022



Les projets financés en 2019/2021



> Investissements

Équipement, renouvellement de matériels (PC/calculatrices examen)

Logiciel « MindView » ; gestion de projet, cartes mentales

> Dépenses pédagogiques

Stages à l'étranger : traduction des conventions de stage

Règlementation internationale : abonnement « guide des procédures douanières

> Sections de Techniciens Supérieurs

Découverte de l'entreprise : mission « visites » et rencontres « étudiants-entreprises »

Stages à l'étranger et prospection : visite au « Food Ingredients Europe FI-NI 2019 exhibition »

ARKHE : jeu sérieux « simulateur de gestion »

Ordre des experts comptables du Centre Val de Loire : journée « Portes-Ouvertes »

> Enseignements technologiques et professionnels

Elèves de CAP

> Visite en Villages Vovéens, « Les paniers bio » : conception du « Chef d'œuvre »

Elèves de 1ère STMG

> TOURNOI DE GESTION : vainqueurs 2014, 2016 et finalistes 2018, 2019.

> Visite d'organisations : mairie de Luisant

Elèves de Terminale STMG, Bac PRO

> Visite d'entreprise : MICHEL ET AUGUSTIN, Concept Chocolat

> Visite de musées : Musée de la contrefaçon à Paris, de l'histoire européenne à Bruxelles, Musée de l'Économie à Paris



Taxe d'apprentissage 2022

« Part libératoire » de 13%

LYCÉE SILVIA MONFORT



LYCÉE POLYVALENT

NOUS SOUTENIR AUJOURD'HUI, INVESTIR POUR DEMAIN

Vous pouvez apporter votre contribution « Part Libératoire » au profit du lycée Silvia Monfort :

- › **Par chèque bancaire** à l'ordre du « Lycée Silvia Monfort »
- › **Par virement** sur le compte du lycée Silvia Monfort

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Cle RIB	Domiciliation
10071	28000	00001000341	31	TPCHARTRES



Merci de préciser dans votre courrier ou votre mail : votre numéro de SIRET et un contact (nom, prénom, mail, téléphone, fonction).

A réception de votre contribution, nous vous transmettrons un Reçu libératoire



Compléments et textes de référence :

- **Ministère de l'économie, des finances et de la relance :**

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>

- **Service-public.fr : Taxe d'apprentissage**

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22574>

- **Article L6241 du code du travail :**

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006178193/2019-01-01/#LEGISCTA000006178193

